ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 86164

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le financement des maisons médicales pluridisciplinaires. Le Fonds d'aide à la qualité des soins de ville (FAQSV) qui finance ce type de structures a été pérennisé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006, mais dans le même temps un important prélèvement est opéré sur le FAQSV pour être affecté au financement du dossier médical personnalisé. Cette situation va entraîner la restriction de l'enveloppe allouée à la région Bourgogne, ce qui non seulement remettra en cause les engagements déjà pris, mais empêchera de plus le financement de nouveaux projets, particulièrement utiles pour relever le défi de la démographie médicale en milieu rural. Aussi, afin de répondre aux inquiétudes des porteurs de projets de maisons médicales ainsi que par l'URCAM et l'Union régionale des médecins libéraux de Bourgogne, il le remercie de bien vouloir confirmer sa volonté exprimée le 25 janvier dernier « d'inciter à l'exercice regroupé », et de reconsidérer les importantes réductions de dotation FAQSV qui menacent le financement de projets dans une région où les zones fragiles sont nombreuses et où les restructurations envisagées par le SROS 3 rendent encore plus vitale une adaptation de notre offre de soins libérale sur les territoires.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est appelée sur le financement des maisons médicales pluridisciplinaires par le Fonds d'aide à la qualité des soins de ville (FAQSV). Il convient tout d'abord de rappeler que les dépenses de ce fonds, qui portent tant sur des actions nationales que régionales n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Ainsi, le montant global des versements du FAQSV en 2006 devrait atteindre 100 millions d'euros contre 67,8 millions d'euros en 2005 et 59,4 millions en 2004. Le dossier médical personnel, qui représente un enjeu fort et structurant pour notre système d'assurance maladie et qu'il convient à ce titre de financer au niveau national, contribue à cette progression. Cependant, le FAQSV finance également en région des projets permettant d'adapter l'offre de soins et d'améliorer la permanence des soins sur les territoires. Les financements au titre de la permanence représente ainsi de l'ordre de 15 millions d'euros. Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, le Parlement a adopté un amendement du Gouvernement fusionnant le FAQSV et la dotation nationale des réseaux à un fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS). Il s'agit d'accroître la cohérence des actions menées dans chacune des régions, de simplifier les circuits de décision et de financement et d'améliorer la visibilité dont dispose le promoteur de projets en permettant la conclusion de conventions pluriannuelles de financement. Le FIQCS aura notamment parmi ses missions celles d'améliorer la qualité et la coordination des soins dispensés en ville, de financer des actions ou structures visant au maintien de l'activité et à l'installation de professionnels de santé ou des actions favorisant un exercice pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé. Les moyens de ce fonds sont soutenus puisqu'il disposera pour 2007 de près de 350 millions d'euros alors que le FAQSV et la DNDR représentent ensemble une dépense effective de 226 millions d'euros en 2006.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Rolland
Circonscription : Yonne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86164
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 décembre 2006
Question publiée le : 21 février 2006, page 1762
Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 13037